



Déclaration liminaire CTSD Guyane 04 février 2021

En Guyane, nous avons toujours connu la distanciation - du dialogue - social

Aujourd'hui est notre première instance de dialogue social de l'année, et nous souhaitons ainsi à tous les fonctionnaires une meilleure année que les précédentes. Nous n'oublions pas les agent-e-s contractuel-le-s qui, sans vouloir participer à la casse de la fonction publique, sont parmi nous depuis quelque temps.

La casse de la fonction publique est de la responsabilité de l'administration et de ses fidèles représentants tels que les chefs de Cour de Cayenne.

Le recrutement de plusieurs contractuels et d'une dizaine de vacataires dans le petit ressort de Cayenne met en exergue cette casse en lieu et place de recruter des fonctionnaires en nombre au plan national.

Le directeur délégué doit partager cette responsabilité puisqu'il a participé également à cette casse de la fonction publique en désignant en DDARJ adjoint un contractuel en lieu et place d'un directeur des services de greffe judiciaires. Cette désignation est une insulte à ce corps de métier et pour les fonctionnaires des services judiciaires dans leur ensemble. Nous demandons la désignation d'un vrai directeur en qualité de DDARJ adjoint.

Que diriez-vous si des avocats venaient à tenir les audiences à la place des magistrats. Plusieurs saisines nous interpellent sur le management qui y est opéré.

Aussi, quant au SAR, nous avons encore une fois dû saisir l'administration pour faire annuler des procédures débutées en total irrespect des règles applicables.

Mais nous attendons toujours à ce que les bonnes procédures soient mises en œuvre.

Au tribunal judiciaire, encore, plusieurs situations sont inquiétantes en termes de souffrance au travail et nous demandons que tout soit mis en œuvre pour y pallier. À défaut, nous saisirons toutes les instances nécessaires.

Sur la gestion de la Covid19, la communication s'est améliorée et doit perdurer. Toutefois, nous dénonçons le fait que les fonctionnaires soient les infirmières-iers de la justice.

Nous avons été destinataires de l'information selon laquelle l'agence régionale de santé (ARS) a établi une dérogation pour les agent-e-s en qualité d'opérateur d'intérêt vital, dispensant ainsi de septaine les personnels au risque de créer des clusters importants et d'exposer mêmes les justiciables.

Notre organisation syndicale a déjà saisi le directeur des services judiciaires et a fait rétablir le respect des règles. Nous veillerons à ce que celles-ci s'appliquent toujours dans la durée.

Le télétravail a été remis en place et doit le rester tout le temps nécessaire et autant que faire se peut. Et non pas de manière exceptionnelle comme l'a indiqué le DDARJ pendant le dernier pic épidémique.

Nous demandons à ce que les instances obligatoires se déroulent dans un climat apaisé sans provocations, invectives et dans un but constructif.

Cette instance n'a pas pu se tenir début janvier, faute de quorum et notre représentant syndical a été appelé pour se présenter juste quelques minutes pour réunir ce quorum. Notre organisation syndicale n'est pas un faire-valoir désiré uniquement lorsque cela est arrangeant et, dans les tous les autres cas, boycottée dans sa présence et ses prises de parole.

Cette instance est convoquée sur notamment un sujet prépondérant qu'est l'ajout de la compétence mineure au tribunal de proximité de Saint-Laurent-du-Maroni et aucun document de travail n'est fourni en plus d'un mois. Quel mépris pour le sujet !

Nous aurons au moins réussi à faire respecter les règles et les procédures ces dernières années. Et nous serons toujours présents pour les rappeler lorsqu'il est tenté de les violer comme ces derniers mois.

Les représentants syndicaux, en tout cas à la CGT, ne sont pas soumis au circuit et à la voie hiérarchique, ce qui n'est un problème que pour les chefs de tous poils qui entendent faire comme bon leur semble, au mépris des textes et des personnes.

Quant au bilan des périodes écoulées,

Les fonctionnaires ont été laissés sans convention de restauration et sans titres de restauration depuis maintenant plus de deux ans dans un ressort où les situations d'endettement se multiplient ;

Les souffrances au travail et la multiplication des risques psycho-sociaux sont alertantes sur le territoire ;

Ces éléments se démontrent par les demandes trop importantes de mutations, démissions et détachements de la part des fonctionnaires du ressort ;

Les fonctionnaires, sorti-e-s d'école et affecté-e-s en Guyane, sont victimes du non-respect de la condition de formation continue obligatoire notamment auprès de l'ENG ;

Nous demandons le respect de votre engagement de maintenir le suivi des fonctionnaires par la psychologue mise à disposition par le secrétariat général afin de ne pas laisser des agent-e-s dans des situations de vulnérabilité ;

Nous demandons une totale transparence sur le sujet amiante au regard du passif de Cayenne.

Par ailleurs, sur le sujet amiante, de nouvelles fiches de présence devaient être établies. Où sont-elles ? Où sont également les remboursements des robes d'audience des fonctionnaires abandonnées contre gré dans l'amiante ? Où en sont les travaux de désamiantage ?

Aussi, depuis plusieurs mois, des projets sont entamés pour tenter d'engager des procédures à l'encontre de certains fonctionnaires. Nous mettons en garde tous les intéressés et recommandons d'arrêter immédiatement sans quoi nous nous mobiliserons comme jamais pour dénoncer ces agissements.

Les fonctionnaires ont à souhait de travailler sereinement et en confiance mais cet espoir, à travers cette gestion, s'évapore doucement.

Aussi, nous continuerons à faire ce qu'il faut pour garantir les droits des fonctionnaires, améliorer les conditions de travail et la qualité de vie au travail des agent-e-s du ressort comme nous l'avons fait jusqu'à présent afin de pallier l'impéritie de certains dont la notoriété n'est que grandissante.

La justice en Guyane ne pourra bien se porter qu'après le départ de tous les potentats qui y sont affectés. Voilà ce que nous nous souhaitons pour la nouvelle année.